ABC CHAUFFAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 19A, Avenue des Platanes,
71160 DIGOIN
953 639 630 RCS MACON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt et un novembre,
A 16 heures 30

Les associés de la Société ABC CHAUFFAGE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé par lettre recommandée avec avis de réception le 6 novembre 2025.

Il a été établi une feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jérémy LAPLANCHE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Mathieu EVERT, est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence est certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 150 actions sur les 150 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,

- La feuille de présence et la liste des associés,

- Un exemplaire des statuts de la Société,

- le rapport du Président,

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,

- Ratification du transfert du siège social de la Société,

- Correction de l'article relatif à l'exercice social,

- Refonte des statuts,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

- Questions relatives aux associés et à une éventuelle modification de l'actionnariat.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, ratifie le transfert de siège décidé par le Président dans une décision du 4 novembre 2025.

Voix pour : 150 Voix contre : Abstention :

Cette résolution est ADOPTEE**……..**

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après prise en compte de l'erreur matérielle dans la rédaction de l'article 26 des statuts, relatif à l'exercice social, décident de corriger l'article de la manière suivante « Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er juillet et finit le 30 juin de l'année suivante. ».

Voix pour : 150 Voix contre : Abstention :

Cette résolution est ADOPTEE**……..**

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la résolution précédente et d'un nombre d'irrégularités statutaires conséquent, décide de la refonte totale des statuts en prenant en compte de la modification ci-dessus adoptée.

Voix pour : 150 Voix contre : Abstention :

Cette résolution est ADOPTEE**……..**

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des statuts de la Société refondus dans leur globalité, adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts, qui régiront désormais la Société à compter de ce jour.

Voix pour : 250 Voix contre : Abstention :

Cette résolution est ADOPTEE

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Voix pour : 150 Voix contre : Abstention :

Cette résolution est ADOPTEE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Mathieu EVERT

Mathieu EVERT

Certifié par yousign

Monsieur Jérémy LAPLANCHE

Jérémy LAPLANCHE

Certifié par yousign